



A côté de ses missions légales, le Conseil de l'Ordre de Loire-Atlantique a souhaité promouvoir auprès des masseurs-kinésithérapeutes du département, un rôle de conseil. C'est pourquoi le service juridique vous propose, dans la mesure de ses compétences, de répondre aux problématiques que vous pouvez être amené(e) à rencontrer au cours de votre vie professionnelle.

